

Contrat d'inscription à l'accueil extrascolaire St-Aubin

Année scolaire 2024-2025

1) Enfant placé (1 formulaire par enfant)

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Langue maternelle : _____

Rue et no : _____

Localité : _____

Degré scolaire à la rentrée 2024/2025 : _____

Santé :

Allergies : _____

Régime alimentaire : _____

Maladie, handicap ou autre : _____

Prescriptions médicales : _____

Coordonnées médecin traitant : _____

2) Parents

	Parent 1	Parent 2
Nom et prénom		
Etat civil		
Adresse		
Tél privé		
Tél portable		
Profession		
Employeur		
Tél professionnel		
Courriel		
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

L'enfant vit chez : ses 2 parents son parent 1 son parent 2 garde partagée
 Autres (merci de préciser) : _____

Merci d'indiquer les personnes (autres que les parents) à contacter en cas d'urgence (par ordre de priorité).

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Autorisé à venir chercher l'enfant

3) Inscription régulière

L'enfant vient à l'accueil (en dehors des vacances scolaires) comme suit :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
06h30 à 08h00					
08h00 à 11h45					
11h45 à 13h30					
13h30 à 15h15					
15h15 à 17h30					
17h30 à 18h30					

Le placement débute le _____ (indiquer le 1^{er} jour de garde)

La demande de modification des jours et horaires de placement ne peut se faire que par écrit.

Pour les alternances des enfants de 3H et 4H, merci d'indiquer vos besoins selon la demande faite à l'école. En cas de modifications, merci de bien vouloir nous en informer.

4) Inscription irrégulière

Cette inscription n'est accordée que pour les enfants dont les parents travaillent en horaire irrégulier. Une attestation de l'employeur justifiant ces horaires doit être jointe au présent contrat.

Les horaires doivent être communiqués à l'accueil, au plus tard le 15 du mois, pour le mois suivant.

Les inscriptions en placement régulier sont prioritaires. Afin de satisfaire au mieux les demandes pour une inscription irrégulière, veuillez indiquer dans le tableau les prévisions d'horaires (ex. horaires différents mais toujours les mêmes jours) le plus précisément possible.

5) Retour au domicile

Le retour de l'enfant à domicile se fait :

seul, à _____ (merci d'indiquer l'heure)

accompagné (préciser le(s) ayant(s) droit) : _____

Pour les enfants de 1H et 2H, les trajets entre l'arrêt de bus et l'AES se font accompagnés par les membres de l'équipe éducative.

Pour les enfants de 3H à 8H, les trajets entre l'école et l'AES peuvent se faire seul, si autorisation signée des parents.

6) Placement durant les vacances scolaires

Un placement durant les vacances scolaires peut être envisagé selon l'art. 1.5 du règlement communal. La responsable de l'AES prend contact avec vous avant chaque période de vacances afin de définir vos besoins.

7) Tarifs

La tarification est établie selon votre dernier avis de taxation. Le tarif facturé est déterminé selon le barème annexé et par le nombre de tranches horaires durant lesquelles l'enfant est placé.

Une taxe de Fr. 50.-- comprenant les frais de dossier est perçue chaque année scolaire.

8) Modalités

Le dernier avis de taxation ainsi que le présent contrat dûment complété et signé sont indispensables pour la validation de l'inscription. L'inscription est définitive dès que tous les documents demandés sont fournis à l'accueil. Tout changement de situation financière des parents ou du ménage doit être annoncé.

Pour la période de midi, le repas sera facturé si l'absence n'est pas annoncée **avant 8h00** le matin.

Tous les renseignements transmis sont traités de manière confidentielle.

St-Aubin, mars 2024

Par ma signature, je certifie que les renseignements donnés sont exacts.

Dernier avis de taxation joint à l'inscription (de toutes les personnes faisant ménage commun avec l'enfant)

Lieu et date

Signature d'un parent
